

# GUIDE POUR SOCIAL MEDIA

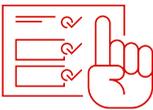
## RESPECTE LA SWISSPORT-NETIQUETTE

Swissport encourage ses collaborateurs à être actifs sur les réseaux sociaux et se félicite que vous suiviez notre entreprise sur ses réseaux sociaux. Cependant, n'oubliez pas que vous pouvez être identifié comme un collaborateur de Swissport. Cela signifie que vos publications sur les réseaux sociaux peuvent avoir une influence sur la réputation de la marque Swissport. Les directives suivantes vous indiquent ce à quoi il faut faire attention lorsque vous êtes actifs sur les réseaux sociaux et qu'une déduction peut être faite sur Swissport.



### DROIT A L'IMAGE

Les images et vidéos sur lesquelles des personnes sont reconnaissables en gros plan ne peuvent être publiées qu'avec le consentement explicite de ces mêmes personnes. Le droit à l'image est un droit de la personne qui stipule que chaque individu peut décider lui-même si et dans quel contexte des images de lui peuvent être utilisées.



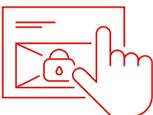
### SÛR ET CONFORME AUX REGLES

Si vous publiez des photos ou des vidéos de vous ou de vos collègues dans un contexte professionnel, assurez-vous que tous les règlements en vigueur en matière de santé, de sécurité et d'uniforme ainsi que tous les autres processus de Swissport, des compagnies aériennes, des aéroports et des autorités soient respectés et n'engendrent pas d'accidents ou de blessures. En outre, ne portez pas d'uniformes ou de logos Swissport dans un contexte privé et ne vous prenez pas en photo avec ceux-ci dans un contexte privé.



### RESPECT D'AUTRUI

Vos messages ne sont pas lus par des ordinateurs, mais par des personnes. Soyez donc aimables et polis. Les attaques personnelles de toutes sortes, les insultes, les discriminations de toutes sortes, par exemple en raison de la religion, de la nationalité, de la couleur de peau, de l'orientation sexuelle, des opinions politiques, de l'âge ou du genre, ne sont pas acceptables et vont à l'encontre du code de conduite en vigueur chez Swissport.



### CE QUI EST CONFIDENTIEL DOIT LE RESTER

Les données confidentielles de l'entreprise, des autorités, des clients, des partenaires, des passagers et des collaborateurs, y compris les images des installations et du personnel de sécurité, ne doivent pas être publiées. Toute violation des dispositions relatives à la protection des données peut entraîner des conséquences juridiques pour les collaborateurs ainsi que pour l'entreprise et nuire à la réputation de Swissport.



### LA REGLE D'OR

N'oubliez pas que tout ce que vous publiez peut être repris par les médias. Ne dites donc sur les réseaux sociaux que des choses que vous communiqueriez à un public de 1000 personnes ou à votre famille et ne publiez que des contenus dont vous n'aurez pas honte à l'avenir et qui ne nuiront ni à Swissport, ni à nos clients et entreprises partenaires. Si vous suivez cette règle d'or, vous êtes en règle.